



TYPE DE DOCUMENT : LIVRET D'ACCUEIL

LIVRET D'ACCUEIL CFBS

Certificat de Formation de Base à la Sécurité — formation professionnelle maritime

55 h

durée PBG

1 600 €

tarif

100 %

résultats 2025–2026

Version mise à jour : 1er septembre 2026

Mise à jour réglementaire 2026

Le référentiel CFBS applicable à compter du 1er septembre 2026 actualise notamment la formation de base à la lutte contre l'incendie et la partie « Sécurité des personnes et responsabilités sociales ». Cette dernière intègre désormais explicitement la prévention et la lutte contre la violence et le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, les actes d'intimidation et les agressions sexuelles.

1. Présentation et objectif

Le CFBS constitue la formation de base à la sécurité des gens de mer. Il vise à permettre au stagiaire d'adopter les comportements et gestes essentiels face aux principales situations d'urgence à bord : abandon du navire, incendie, premiers secours, sécurité personnelle et responsabilités sociales.

Intitulé	Certificat de Formation de Base à la Sécurité (CFBS)
Durée PBG	55 heures
Tarif	1 600 €
Modalité	Présentiel avec enseignements théoriques et exercices pratiques
Délai d'accès conseillé	Démarches à engager 4 à 6 semaines avant le début de la session
Validité	5 ans pour l'exercice à bord des navires de commerce ou de plaisance armés avec un permis d'armement ; règles spécifiques pour la pêche et les cultures marines.

2. Prérequis et admission

- Aptitude médicale à la navigation en cours de validité, selon la réglementation applicable aux gens de mer.
- Dossier administratif d'inscription complet.
- Anticiper les démarches de financement, de visite médicale et d'identification maritime selon la situation du candidat.
- Le candidat doit pouvoir participer aux exercices pratiques de sécurité prévus par le référentiel.

3. Programme CFBS

Composante	Compétence principale	Référence
Techniques individuelles de survie (TIS)	Survivre en mer en cas d'abandon du navire.	STCW A-VI/1-1
Formation de base à la lutte contre l'incendie	Prévenir, combattre et éteindre les incendies à bord.	STCW A-VI/1-2
Premiers secours élémentaires	Acquérir les compétences médicales élémentaires correspondant à l'EM I.	STCW A-VI/1-3
Sécurité des personnes et responsabilités sociales	Procédures d'urgence, prévention de la pollution, travail sûr, communication, relations humaines, fatigue et prévention des violences/harcèlements.	STCW A-VI/1-4

Durée PBG

PBG organise le CFBS sur 55 h. Le nouveau référentiel fixe notamment des minima de 15 h pour les Techniques individuelles de survie (10 h théorie + 5 h pratique), 18 h pour la lutte contre l'incendie (8 h théorie + 10 h pratique) et 10 h pour la sécurité des personnes et responsabilités sociales. Les premiers secours élémentaires sont constitués par l'enseignement médical de niveau I (EM I).

4. Modalités pédagogiques

- Cours théoriques appuyés par des supports écrits ou numériques.
- Exercices pratiques de survie et de mise en œuvre des équipements de sauvetage.
- Exercices de lutte contre l'incendie dans des conditions adaptées au référentiel.
- Mises en situation et exercices de premiers secours.
- Études de situations professionnelles sur la sécurité personnelle, la communication, la fatigue, les relations humaines et la prévention des violences et harcèlements.

5. Évaluation et validation

Le référentiel CFBS 2026 prévoit une validation de chaque composante lorsque le stagiaire démontre qu'il a atteint la norme minimale de compétence STCW correspondante.

- Techniques individuelles de survie : évaluation continue des compétences durant la formation.
- Lutte contre l'incendie : évaluation continue des compétences durant la formation.
- Premiers secours élémentaires : validation selon les règles de l'enseignement médical de niveau I.
- Sécurité des personnes et responsabilités sociales : évaluation continue des compétences durant la formation.

Traçabilité réglementaire

Pour les composantes concernées par le nouveau référentiel CFBS, les critères d'évaluation et la nature des exercices pratiques servant à l'évaluation sont conservés par le prestataire pendant 2 ans afin de pouvoir être présentés lors d'une inspection.

6. Certification et revalidation

- PBG délivre l'attestation de suivi avec succès à la formation lorsqu'elle est validée.
- Le CFBS est délivré par l'administration maritime, sous réserve du respect des conditions réglementaires.
- Pour le commerce et la plaisance professionnelle armés avec un permis d'armement, le CFBS est valide 5 ans et doit ensuite faire l'objet du maintien des compétences selon les règles de revalidation.
- Pour la pêche et les cultures marines, la réglementation prévoit un régime de validité distinct.

7. Financement, accessibilité et délai d'accès

Financements possibles	Individuel, employeur, OPCO, CPF lorsque mobilisable, France Travail sous réserve d'accord.
Accessibilité	Étude individuelle des besoins d'aménagement, sous réserve de compatibilité avec les exigences de sécurité et d'aptitude médicale.
Délai conseillé	4 à 6 semaines avant la session pour les démarches administratives, médicales et de financement.

8. Résultats PBG

Taux de réussite CFBS

Octobre 2025 : 9 réussites sur 9 candidats évalués — 100 %.

Février 2026 : 5 réussites sur 5 candidats évalués — 100 %.

Cumul octobre 2025 à février 2026 : 14/14 — 100 %.

Méthode de calcul : nombre de candidats ayant validé les évaluations CFBS ÷ nombre de candidats évalués × 100.

9. Documents et démarches utiles

Référentiel CFBS applicable au 01/09/2026 — programme et conditions de validation officiels.

[Accéder au lien officiel](#)

Arrêté CFBS du 26 juillet 2013 — texte réglementaire consolidé. [Accéder au lien officiel](#)

Arrêté modificatif du 4 mai 2026 — mise à jour du référentiel CFBS. [Accéder au lien officiel](#)

Qualifications spécifiques — page officielle du ministère consacrée au CFBS et aux certificats de sécurité. [Accéder au lien officiel](#)

Référentiel EM I — premiers secours élémentaires intégrés au CFBS. [Accéder au lien officiel](#)

Inscription en formation maritime — démarche officielle. [Accéder au lien officiel](#)

Visite médicale des gens de mer — aptitude médicale à la navigation. [Accéder au lien officiel](#)

Espace Numérique Maritime / Portail du marin — titres, attestations et démarches. [Accéder au lien officiel](#)

Délivrance et revalidation — informations officielles sur le maintien des compétences. [Accéder au lien officiel](#)

Contact PBG

0690 95 48 50

contact@permisbateauxguadeloupe.fr

www.permisbateauxguadeloupe.fr

4, Centre Commercial « L'Étoile » — Le Môle Portuaire — 97110 POINTE A PITRE